

En classe de Seconde, OPTIONNEL Arts plastiques

- Les élèves du secteur sont prioritaires pour accéder au lycée. Cependant pour les élèves hors secteur, une demande de dérogation auprès du chef d'établissement du collège y compris pour convenance personnelle est possible, et peut permettre d'obtenir le lycée Renoir. Cette affectation offre ainsi la possibilité de formuler une demande pour l'optionnel Arts Plastiques.
- C'est une commission, propre à l'établissement, qui examine toutes les demandes pour bénéficier de cette option. Elle se réunit à l'issue des inscriptions en classe de seconde (Juillet) et examine chaque dossier avec attention. Cette commission est présidée par le chef d'établissement (ou son représentant). Elle est composée des enseignants de la section et d'un conseiller.e principal.e d'éducation.
- Les dossiers d'inscription comportent :
 - le dossier scolaire,**
 - une lettre de motivation rédigée par l'élève**
 - les reproductions (photographie, impression ou photocopie) de deux travaux de l'élève.** *Il les choisit dans l'ensemble de ses créations soit personnelles soit réalisées dans le cadre scolaire (dessin, peinture, collage, création numérique, sculpture...)***Les originaux ne doivent pas être fournis.**

Les critères suivants sont pris en compte pour constituer le groupe de 35 élèves :

- Dossier complet et rendu dans les délais donnés pour l'inscription.
- Une attention particulière sera portée aux appréciations des enseignants pendant l'année de 3ème, voire de 4ème. Les notes seules ne suffisent pas à permettre l'admission.
- Spontanéité de la lettre de motivation.
- Le parcours déjà accompli en lien avec les arts plastiques, quelle qu'en soit la nature ou les déclinaisons.
- Capacité à ouvrir l'idée d'arts plastiques au-delà du dessin et connaissance de ce qu'attend la section arts plastiques du lycée comme implication.
- L'équilibre filles/garçons.

Il sera possible pour les élèves non retenus en seconde optionnel arts plastiques de bénéficier en classe de première de l'option arts plastiques, ou pour quelques élèves, de bénéficier de l'enseignement de spécialité en fonction des effectifs et du projet d'orientation de l'élève.

En classe de Première, SPECIALITE Arts plastiques

- 32 places sont ouvertes en spécialité.
- Les élèves ayant suivi l'enseignement optionnel arts plastiques en seconde au lycée Renoir sont prioritaires pour intégrer cette spécialité.
- Dans le cas où trop d'élèves de seconde demandent la spécialité, l'équipe enseignante en concertation avec l'administration du lycée, la vie scolaire, examinera chaque demande et tranchera en fonction notamment de l'implication manifestée dans l'année et en fonction du projet d'orientation.

- Si des places restent disponibles en spécialité, le chef d'établissement, présent à la commission départementale d'affectation pilotée par le Directeur académique, complète l'effectif avec des dossiers proposés à la DSDEN
- Les élèves non prioritaires doivent déposer avec leurs dossiers de réinscription :
une lettre de motivation rédigée par l'élève
les reproductions (photographie, impression ou photocopie) de deux travaux de l'élève. *Il les choisit dans l'ensemble de ses créations soit personnelles soit réalisées dans le cadre scolaire (dessin, peinture, collage, création numérique, sculpture...)*
Les originaux ne doivent pas être fournis.

L'équipe décide qui est admis sur les critères suivants :

- Capacité à s'intégrer dans un groupe déjà constitué et qui a commencé sa formation en culture artistique et en pratique.
- Capacité d'autonomie et d'engagement. Motivation
- Capacité à ouvrir l'idée d'arts plastiques au-delà du dessin.
- Capacité à ne pas se décourager devant les obstacles et à s'organiser dans le travail théorique (la spécialité nécessitant un travail théorique important en première et surtout en terminale).
- Projet d'orientation.
- Capacité à se projeter jusqu'à la fin de la terminale dans la spécialité Arts plastiques.

En classe de Première, OPTIONNEL arts plastiques

- 32 places sont ouvertes en optionnel arts plastiques.
- Les élèves ayant suivi l'enseignement optionnel arts plastiques en seconde au lycée Renoir sont prioritaires pour intégrer l'optionnel.
- La priorité est ensuite accordée aux élèves de seconde du lycée qui souhaitent suivre cet enseignement optionnel en première.

Ces élèves doivent déposer avec leurs dossiers de réinscription :

une lettre de motivation rédigée par l'élève
les reproductions (photographie, impression ou photocopie) de deux travaux de l'élève. Ils les choisit dans l'ensemble de ses créations soit personnelles soit réalisées dans le cadre scolaire (dessin, peinture, collage, création numérique, sculpture...)
Les originaux ne doivent pas être fournis

Les critères suivants seront pris en compte :

- Capacité à s'intégrer dans un groupe déjà constitué et qui a commencé sa formation en culture artistique et en pratique.
- Motivation. Une attention particulière sera portée aux candidats qui auraient voulu suivre la spécialité, dans le cas où ils n'auraient pas pu avoir de place.
- Projet d'orientation.
- Capacité à se projeter jusqu'à la fin de la terminale dans l'enseignement optionnel arts plastiques.

Pris connaissance le

Responsable de l'enfant (nom + prénom) :

Signature :